

SACEM : soutien exceptionnel aux établissements affectés par les incendies en Gironde et dans les Landes

📅 Publié le 10 septembre 2026

👤 De Uriopss Nouvelle-Aquitaine

ASSOCIATION ET POUVOIR D'AGIR

BRÈVE

INFO NOUVELLE-AQUITAINE



Message de la SACEM en date du 29/07/26 :

Les incendies d'une ampleur exceptionnelle qui frappent actuellement la Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement certaines communes de la Gironde et du nord des Landes, entraînent de lourdes conséquences pour de nombreux établissements dont l'activité se trouve aujourd'hui fortement perturbée, voire totalement interrompue.

Face à cette situation, il nous a semblé essentiel d'adapter sans délai les modalités de gestion des droits d'auteur en faveur des exploitants les plus durement touchés.

À cet effet, je vous informe que nous avons décidé de suspendre la facturation des droits d'auteur pour les exploitations situées dans les communes concernées, dont la liste figure en annexe.

Cette mesure s'appliquera, dans un premier temps, jusqu'au 15 septembre prochain.

Dans ces circonstances exceptionnelles, il est primordial que les professionnels concernés puissent mobiliser pleinement leurs efforts en faveur de la reprise de leur activité.

Soyez assuré que la Sacem, ainsi que les auteurs, compositeurs et éditeurs qu'elle représente, demeureront pleinement attentifs à l'évolution de la situation et aux difficultés auxquelles vos adhérents pourraient être confrontés.

C'est pourquoi nos délégués régionaux de Bordeaux et d'Anglet évalueront avec les exploitants concernés en Gironde et dans les Landes, au cas par cas, les situations qui pourraient nécessiter un accompagnement complémentaire. Celui-ci pourra notamment se traduire par des aménagements spécifiques ou des réductions de droits d'auteur, définis conjointement par nos représentants respectifs.

Nos équipes restent naturellement à votre entière disposition pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de ces mesures et répondre à toute question.

33127 MARTIGNAS SUR JALLE

33127 ST JEAN D ILLAC

33138 LANTON

33160 ST AUBIN DE MEDOC

33160 ST MEDARD EN JALLES

33160 SALAUNES

33185 LE HAILLAN

33380 BIGANOS

33380 MIOS

33380 MARCHEPRIME

33480 AVENSAN

33480 BRACH

33480 CASTELNAU DE MEDOC

33480 LISTRAC MEDOC

33480 MOULIS EN MEDOC 3

3480 STE HELENE

33510 ANDERNOS LES BAINS

33610 CANEJAN

33610 CESTAS

33680 LACANAU

33680 LE PORGE

33680 SAUMOS

33680 LE TEMPLE

33740 ARES
33970 LEGE CAP FERRET
33980 AUDENGE
40600 BISCARROSSE